



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7-11 mars 2005

**PLAN À MOYEN TERME 2006-11 ET PROPOSITIONS  
PRÉLIMINAIRES DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-07  
RELATIVES AU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES**

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

---

## INTRODUCTION

---

1. Lors de ses précédentes sessions, le Comité était invité à effectuer un examen prospectif des activités planifiées dans le cadre du Grand Programme 2.3: Pêches. La section du Plan à moyen terme 2004-09 s'y rapportant a été présentée au Comité à cette fin lors de la dernière session, de même qu'un document supplémentaire. Il est rappelé que, dans une recommandation, le Comité du programme a estimé qu'en plus de l'éclairage à plus long terme offert par le Plan à moyen terme, ce genre de débat au sein des comités techniques profiterait également de documents préparés spécifiquement à cet effet. On y retrouverait des tableaux indiquant les variations de ressources entre le budget approuvé pour l'exercice biennal en cours et le niveau proposé pour l'exercice suivant et s'appuyant sur les hypothèses formulées dans le PMT, de même que des explications relatives aux activités prévues pour l'exercice suivant.

2. Bien que l'expérience de la dernière session semble satisfaisante, on notera que conformément à la notion de plan à évolution continue, le document du PMT 2006-11 dont le Conseil a été saisi à sa session de novembre 2004 se concentrait uniquement sur les entités nouvelles ou fortement modifiées par rapport au plan précédent, du moins en ce qui concerne les programmes techniques. Toutefois, il se peut que les sections pertinentes du Plan à moyen terme 2006-11, tel qu'il a été publié, ne soient pas suffisantes pour permettre aux comités techniques de rendre des avis sur les priorités pour le prochain exercice biennal dans leur domaine de compétence, avis qui seraient pris en considération lors de l'élaboration du PTB 2006-07.

3. En conséquence, le présent document a pour objet de présenter, pour chaque programme du Grand Programme 2.3 Pêches:

- des informations précises à propos de toutes les entités pertinentes qui devraient avoir des activités au cours de la période couverte par le PMT 2006-11; et
- des explications concernant les grandes orientations pour l'exercice biennal 2006-07, de même que les réaffectations de ressources proposées par rapport au budget approuvé pour 2004-05 - en s'appuyant sur l'hypothèse de croissance réelle sur laquelle se fonde le PMT 2006-11.

4. L'attention du Comité est appelée à se porter plus particulièrement sur les entités neuves ou fortement modifiées par rapport au PMT précédent (entité 231A2 et entités au titre du Programme 2.3.3). Le Comité est invité à examiner ces entités neuves et modifiées, à émettre des observations à leur sujet et à recommander les priorités du programme qui seraient prises en considération lors de la finalisation des propositions relatives au Grand Programme 2.3 Pêches pour le Programme de travail et budget 2006-07.

## GRAND PROGRAMME 2.3: PÊCHES

Programme	Titre	PTB	PMT 2006-11		
		Programme de travail total - 2004-05	Programme de travail 2006-07 (CRZ)	Ressources (croissance réelle)	Programme de travail 2006-07 (CR)
231	Information sur les pêches	7 056	7 056	300	7 356
232	Ressources halieutiques et aquaculture	11 719	11 760	500	12 260
233	Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	9 412	9 281	500	9 781
234	Politiques halieutiques	10 816	10 074	500	10 574
<b>Total</b>		<b>39 003</b>	<b>38 171</b>	<b>1 800</b>	<b>39 971</b>

### Domaines prioritaires pour 2006-07

Le Grand Programme 2.3 continuera de s'occuper de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux (PAI) approuvés par le Comité des pêches et d'autres instruments internationaux dans le cadre desquels il est possible d'élaborer des politiques nationales axées sur le développement responsable et durable de la pêche et de l'aquaculture. Le Grand Programme porte sur une large gamme de services consultatifs et autres concernant la gestion, le développement, la commercialisation et l'utilisation des ressources halieutiques et aquacoles. Il apportera une contribution active à la réalisation de l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation et la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de victimes de la faim. Dans ce contexte, il importe de mettre en évidence le rôle des pêches artisanales. Souvent, les activités de ce sous-secteur visent à approvisionner les marchés locaux ou nationaux en poissons et autres produits de la pêche, ou à assurer une consommation de subsistance. En conséquence, il convient d'accorder beaucoup d'importance aux activités destinées à accroître la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

L'importance accordée à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable s'est traduite dans la priorité donnée aux pêches dans d'autres instruments internationaux comme le Plan d'application adopté en 2002 par le Sommet de Johannesburg. L'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture sera perfectionnée et la contribution des pêches continentales et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire sera renforcée. On adaptera le système d'information actuel aux nouveaux besoins. La FAO contribuera à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par l'application de bonnes pratiques de gestion, notamment le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS). On définira des mesures permettant de réduire les effets négatifs sur l'environnement. On accordera une priorité globale à la création de capacités, en particulier pour le développement de la pêche artisanale et dans le domaine du commerce, de la qualité et de la sécurité sanitaire du poisson. En dernier lieu, les partenariats avec les organismes régionaux des pêches et les centres nationaux d'excellence seront élargis pour soutenir la stratégie qui vient d'être adoptée pour améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture.

Le Grand Programme continuera de consacrer une partie importante de ses ressources pour soutenir le programme de terrain et les commissions régionales des pêches de la FAO et pour répondre aux demandes des États Membres. Plusieurs modifications qui sont expliquées plus en détail dans les programmes correspondants ont été apportées à la structure du programme. Les principales sont les suivantes:

- une nouvelle version de l'entité 231A2 "Appui à la Stratégie destinée à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture"
- un réaménagement de fond de la structure du Programme 2.3.3, y compris de nouvelles entités, afin de prendre en compte les résultats des récentes évaluations.

## PROGRAMME 2.3.1: INFORMATION SUR LES PÊCHES

Entité du prog.	Calendrier	Titre	PTB	PMT 2006-11		
			Programme de travail total - 2004-05	Programme de travail 2006-07 (CRZ)	Ressources (croissance réelle)	Programme de travail 2006-07 (CR)
231A2	2004-2009	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	1 001	1 001	100	1 101
231P1	Continu	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	4 922	4 922	50	4 972
231S1	Continu	Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organismes régionaux des pêches	1 133	1 133	150	1 283
<b>Total</b>			<b>7 056</b>	<b>7 056</b>	<b>300</b>	<b>7 356</b>

### Domaines prioritaires pour 2006-07

L'adoption de la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture par le Comité des pêches et le Conseil, ainsi que son approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies ont délimité un cadre d'amélioration de la qualité et de la couverture des informations et des statistiques sur les pêches collectées au niveau national et analysées et utilisées à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Cette stratégie fait appel aux partenaires de développement, aux autorités nationales, aux organes régionaux des pêches et à la FAO, afin qu'ils unissent leurs efforts pour renforcer la capacité de collecte et d'analyse d'informations et de données et d'établissement de rapports, ce qui servira de fondement à une définition des politiques et à une gestion plus efficaces des pêches de capture et en garantira la pérennité au sein des écosystèmes. Au titre de l'entité de programme 231P1, la priorité sera accordée à l'amélioration de la qualité de l'information et des statistiques sur les pêches que la FAO collecte et diffuse. L'entité de programme 231A2 visera, pour sa part, à systématiser les rapports de l'échelon national aux niveaux régional et mondial, de manière à fournir aux décideurs et à la population des informations et des statistiques plus exhaustives et fiables, disponibles au moment opportun. Le renforcement des capacités au travers d'une assistance technique nationale et régionale bénéficie d'un soutien au titre de l'entité de programme 231S1 et, plus encore, grâce au projet FishCode relatif à la situation et aux tendances des pêches, pour lequel on s'efforcera d'obtenir un financement extrabudgétaire des donateurs.

La mise en oeuvre de la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture sera facilitée dans le cadre d'un scénario de croissance réelle. Ainsi, l'accent porterait avant tout sur l'amélioration de la qualité des statistiques sur les pêches à l'échelon national, ce qui renforcerait les statistiques régionales et mondiales diffusées par les organes régionaux des pêches et la FAO. Il serait possible de maintenir le poste de statisticien des pêches (flottes de pêche) afin de garantir les statistiques dans ce domaine, permettant dès lors à la FAO de diffuser des informations relatives aux autorisations délivrées aux bateaux à l'appui de l'Accord visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation et de gestion.

## **231A2: Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres**

### *Problème à résoudre:*

5. Dans le contexte de la mondialisation des questions liées à la gouvernance et au commerce des ressources naturelles, on manque d'informations fiables. Des informations détaillées, objectives et opportunes et une vigilance accrue faciliteraient et stimuleraient l'élaboration de politiques, une planification sectorielle et une gestion plus efficaces et par conséquent de meilleures pratiques de pêche.

### *Contribution proposée à la solution du problème:*

6. La participation directe des sources d'information (centres d'excellence régionaux et nationaux) et une meilleure coordination entre celles-ci pour la mise au point et l'actualisation d'un système intégré d'information mondiale sont une garantie de qualité de l'information. Les techniques d'information perfectionnées, l'élaboration de normes de communication pour l'échange de l'information et le nouvel élan insufflé par l'adoption de la stratégie faciliteront la création des partenariats nécessaires.

### *Bénéficiaires et avantages escomptés:*

7. La communauté internationale (producteurs, transformateurs, négociants, consommateurs, services de soutien et la population dans son ensemble) est le bénéficiaire final. Les avantages escomptés sont l'élaboration de politiques, une planification sectorielle et une gestion de la pêche efficaces, synonymes d'utilisation durable des ressources halieutiques.

### *Objectifs:*

8. Sensibilisation accrue aux principales questions et tendances des pêches et leur rapport avec d'autres aspects de la gestion intégrée des ressources naturelles et débat public mieux documenté à l'appui de la gestion durable des ressources halieutiques au plan national et international, sur la base de normes améliorées et d'une meilleure qualité de l'information sur la pêche internationale.

### *Principaux produits:*

- Fonctionnalités renforcées du système FIGIS compatibles avec WAICENT ; modules et opérations pour l'intégration et l'actualisation des données;
- Coordination, soutien technique et autre au partenariat FIGIS/FIRMS et aux partenaires qui fournissent l'information;
- Base de données multidisciplinaire globale sur les pêches fondée sur un système d'information géographique (SIG), intégrée dans le système FIGIS.

## **231P1: Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches**

### *Problème à résoudre:*

9. Les Membres doivent disposer d'informations et de statistiques sur la pêche qui soient récentes, exhaustives et précises à des fins d'élaboration des politiques, de planification sectorielle et de gestion, mais il arrive souvent que les informations sur la pêche ne soient pas disponibles ou soient peu fiables, incomplètes ou obsolètes. De nombreuses politiques et pratiques liées à la pêche ne sont ainsi pas compatibles avec une utilisation durable des ressources.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

10. La disponibilité et l'utilisation d'informations et de statistiques exhaustives et normalisées permettront d'accroître l'efficacité de l'élaboration des politiques, la planification sectorielle et la gestion visant à une utilisation durable des pêches, et donc à l'amélioration des pratiques aux échelons national et international.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

11. La production, l'utilisation et des moyens d'existence issus de la pêche accrus et durables, la sécurité alimentaire, des écosystèmes durables et la protection de l'environnement bénéficieront à des parties prenantes majeures, y compris les producteurs, transformateurs, négociants, industries de soutien, consommateurs et communautés de pêcheurs, ainsi qu'à la société dans son ensemble.

***Objectifs:***

12. Mettre à disposition des informations et des statistiques exhaustives, normalisées et mondiales qui soient largement utilisées par les pouvoirs publics et autres parties prenantes afin de renforcer la sensibilisation sur les questions et les tendances relatives aux pêches à l'appui de la prise de décisions et contribuer à l'élaboration des politiques dans ce domaine.

***Principaux produits:***

- Élaboration de normes, directives, accords et procédures pour améliorer la collecte, le stockage, la diffusion et le partage des informations sur les pêches
- Services d'information et de bibliothèque sur la pêche
- Élaboration et promotion de normes, d'accords et de procédures pour améliorer la collecte, le stockage, la transformation, la diffusion et le partage des statistiques des pêches
- Comparaison, analyse et diffusion des statistiques mondiales et régionales des pêches

**231S1: Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organismes régionaux des pêches**

13. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

***Principaux produits:***

- Avis et soutien technique aux gouvernements et aux organismes régionaux de pêche sur les programmes d'information et de statistiques des pêches

## PROGRAMME 2.3.2: RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

Entité du prog.	Calendrier	Titre	PTB		PMT 2006-11	
			Programme de travail total - 2004- 05	Programme de travail 2006-07 (CRZ)	Ressources (croissance réelle)	Programme de travail 2006-07 (CR)
232A1	2002- 2007	Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture	1 790	1 790	0	1 790
232A2	2002- 2007	Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire	873	873	0	873
232A3	2002- 2007	Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines	973	1 065	125	1 190
232A4	2002- 2007	Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet	1 410	1 410	125	1 535
232A5	2002- 2007	Évaluation et gestion des ressources halieutiques	1 197	1 197	0	1 197
232P1	Continu	Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture	2 310	2 310	250	2 560
232S1	Continu	Conseils sur les ressources marines et les questions d'environnement	1 405	1 402	0	1 402
232S2	Continu	Conseils sur le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture	1 761	1 713	0	1 713
<b>Total</b>			<b>11 719</b>	<b>11 760</b>	<b>500</b>	<b>12 260</b>

### Domaines prioritaires pour 2006-07

Ce programme vise à renforcer la pérennité de la contribution des pêches maritimes et intérieures et de l'aquaculture aux approvisionnements vivriers, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique en général. Il encourage la préservation des ressources et des écosystèmes de production dont elles dépendent. L'accent portera avant tout sur les éléments suivants: (1) collecte et diffusion d'informations bioécologiques sur les ressources; (2) adaptation et diffusion de méthodologies d'évaluation des ressources et des pêches; (3) suivi, analyse et perspectives des ressources et du développement aquacole; (4) identification des pratiques de gestion et fourniture de services consultatifs; et (5) intensification et intégration de l'aquaculture (en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier).

Dans un scénario de croissance réelle, il sera possible de consacrer davantage de ressources à l'application d'une approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture, conformément aux recommandations de la Conférence de Reykjavik de 2001.

## **232A1: Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture**

### *Problème à résoudre:*

14. La plupart des pays sont confrontés à des enjeux importants en ce qui concerne l'utilisation durable des pêches intérieures et de l'aquaculture. On constate une nécessité générale de mettre en place l'assistance technique et la coopération des parties prenantes afin d'améliorer l'efficacité et la gestion des ressources, ainsi que la protection des ressources et des environnements dans lesquels se situent ces activités.

### *Contribution proposée à la solution du problème:*

15. Une sensibilisation nationale et internationale accrue, une amélioration des cadres réglementaires nationaux et des capacités techniques adaptées à des pratiques de pêche intérieure et d'aquaculture durables, notamment eu égard au Code de conduite pour une pêche responsable, devraient permettre d'instaurer une gestion et une préservation globales durables de ces ressources.

### *Bénéficiaires et avantages escomptés:*

16. Une utilisation plus durable des ressources et une gestion rentable des ressources des pêches intérieures et de l'aquaculture bénéficieront aux pouvoirs publics, aux investisseurs et aux autres acteurs économiques, aux groupes vulnérables dont les moyens d'existence dépendent de ce secteur et aux consommateurs.

### *Objectifs:*

17. Renforcer la sensibilisation aux niveaux national et international; promouvoir dans les politiques nationales l'utilisation durable des ressources des pêches intérieures et de l'aquaculture, améliorer les capacités techniques des groupes concernés par ce secteur, tels que les organisations de la société civile et de producteurs et les ONG, afin de gérer les ressources selon ces principes.

### *Principaux produits:*

- Méthodes de conservation et de gestion des ressources employées par l'aquaculture et les pêches continentales
- Directives techniques pour la mise en application de l'Article 9 et des autres dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable en matière d'aquaculture et de pêches continentales
- Normes internationales pour la gestion responsable de l'aquaculture et des pêches continentales

## **232A2: Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire**

### *Problème à résoudre:*

18. Une production accrue de produits de la pêche au moyen de l'aquaculture et des pêches intérieures est importante pour la sécurité alimentaire des pays en développement, mais exploiter ce potentiel de manière durable exige des technologies et des méthodologies appropriées.

### *Contribution proposée à la solution du problème:*

19. L'amélioration des capacités locales, nationales et régionales afin de mettre en place des pratiques permettant l'intensification durable des systèmes de production dans le cadre de



l'aquaculture et des pêches intérieures devrait entraîner une augmentation substantielle des approvisionnements en poisson.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

20. Des augmentations durables de la production de produits de la pêche et le développement rural induit dans les régions intérieures et côtières bénéficieront principalement aux groupes vulnérables, tels que les ménages à faible revenu dont les moyens de subsistance dépendent des ressources des pêches intérieures et de l'aquaculture.

***Objectifs:***

21. Améliorer les capacités des pays en développement aux niveaux local, national et régional afin de mettre en place des pratiques rentables permettant l'intensification durable des systèmes de production dans le cadre de l'aquaculture et des pêches intérieures.

***Principaux produits:***

- Études et méthodes d'amélioration de l'efficacité et d'intensification de l'aquaculture et de la production des pêches continentales
- Développement de pratiques aquacoles/agricoles permettant d'obtenir des moyens de subsistance ruraux durables

**232A3: Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines**

***Problème à résoudre:***

22. Dans les États Membres, en notamment les pays en développement, les décideurs manquent souvent d'informations fiables permettant de faciliter l'identification des espèces, ainsi que de données biologiques et écologiques sur les espèces marines exploitées, données fondamentales qui sont essentielles au développement du secteur des pêches, à la conservation et à la gestion durable des ressources.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

23. L'accès et l'utilisation de données et de statistiques plus fiables sur les espèces marines exploitées par les gouvernements nationaux, les organismes de pêche régionaux et internationaux et d'autres parties prenantes majeures qui peuvent influencer les politiques et les pratiques concernées devraient favoriser une exploitation plus durable des ressources halieutiques.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

24. Une gestion plus durable des pêches et la rationalisation des activités liées aux pêches apporteront des avantages économiques et sociaux aux populations qui en dépendent.

***Objectifs:***

25. Les décideurs nationaux de pays en développement, les organes régionaux et internationaux des pêches et d'autres parties prenantes majeures dans le développement du secteur de la pêche utiliseront une base d'information plus fiable et de meilleurs outils d'identification des espèces, ainsi que des données biologiques et écologiques essentielles sur les espèces marines potentiellement exploitées.

***Principaux produits:***

- Archives électroniques interactives sur la distribution géographique et données sur les espèces marines d'importance commerciale

- Guides et catalogues mondiaux, régionaux et nationaux sur les ressources marines biologiques
- Données d'entrée pour les systèmes d'information sur les ressources mondiales et FIGIS

#### **232A4: Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet**

##### *Problème à résoudre:*

26. Pour appliquer des politiques et des pratiques rationnelles, les parties prenantes majeures impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques marines mondiales ont besoin de comptes-rendus régulièrement mis à jour et normalisés sur l'état de ces ressources, ainsi que d'informations plus précises sur l'impact des changements d'environnement et d'écosystème sur les ressources exploitées et l'habitat marin.

##### *Contribution proposée à la solution du problème:*

27. Une capacité accrue des parties prenantes publiques et commerciales à identifier les pratiques adéquates pour les ressources halieutiques et à élaborer des politiques qui tiennent explicitement compte des tendances à long terme et des préoccupations liées à l'environnement et à l'écosystème devrait permettre d'obtenir une gestion durable et des pratiques d'exploitation commerciale plus rentables.

##### *Bénéficiaires et avantages escomptés:*

28. L'amélioration de la gestion de la pêche, de l'exploitation et des pratiques de conservation aura des effets positifs sur l'économie et l'environnement des pays qui les appliquent et bénéficiera également à leur population.

##### *Objectifs:*

29. Permettre aux planificateurs et aux décideurs nationaux, aux organismes internationaux et régionaux et aux principaux acteurs commerciaux d'appliquer des politiques et des pratiques en faveur d'une utilisation et d'une exploitation durables des ressources halieutiques grâce à la connaissance des tendances et la compréhension des interactions entre la pêche et l'environnement.

##### *Principaux produits:*

- Indicateurs de mesure des effets de l'écosystème sur les ressources halieutiques
- Revue bisannuelle de l'état des ressources halieutiques marines

#### **232A5: Évaluation et gestion des ressources halieutiques**

##### *Problème à résoudre:*

30. La plupart des pays en développement n'ont pas la capacité suffisante pour identifier les pratiques de gestion de la pêche qui prennent en compte les caractéristiques des ressources locales et les facteurs d'environnement et répondent explicitement aux objectifs et aux risques acceptés par les décideurs et les autres parties prenantes majeures.

##### *Contribution proposée à la solution du problème*

31. Des capacités nationales accrues, notamment dans les pays en développement, afin d'identifier et de mettre en œuvre des stratégies de gestion de la pêche adaptées à leurs exigences particulières devraient favoriser un cadre réglementaire plus satisfaisant et une meilleure utilisation des ressources.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

32. Une gestion de la pêche et des méthodes de conservation adaptées aux conditions des ressources locales et aux besoins des parties prenantes bénéficieront à tous les acteurs principaux du secteur, y compris les gouvernements, l'industrie et les consommateurs nationaux.

***Objectifs:***

33. Accroître les capacités nationales, notamment dans les pays en développement, afin d'identifier et de mettre en oeuvre des stratégies de gestion opérationnelle, des politiques et des pratiques de pêche qui tiennent compte des ressources locales et de l'environnement et reflètent précisément les objectifs et les besoins des parties prenantes majeures.

***Principaux produits:***

- Évaluation des stocks, gestion des ressources alternatives et méthodologies d'évaluation des risques

**232P1: Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture*****Problème à résoudre:***

34. Les informations sur l'état des ressources des pêches intérieures et de l'aquaculture et sur les tendances de développement, ainsi que la coopération nationale, régionale et internationale des parties prenantes majeures doivent être améliorées pour parvenir à une utilisation durable de ces ressources.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

35. L'amélioration des capacités nationales d'élaboration des politiques fondées sur des informations et analyses solides et une meilleure coopération entre les parties prenantes majeures aux niveaux local, national et régional, afin de développer et de promouvoir des pratiques de pêche intérieure et d'aquaculture durables, devraient permettre d'instaurer une gestion et une préservation globales durables de ces ressources.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

36. Les travaux analytiques et la promotion des partenariats bénéficieront aux pouvoirs publics, aux investisseurs et aux groupes vulnérables dont les moyens d'existence dépendent de ce secteur.

***Objectifs:***

37. Améliorer les capacités nationales d'identification et d'application de politiques et de pratiques de gestion en faveur du développement durable des pêches intérieures, et renforcer la coordination régionale et nationale à cet effet.

***Principaux produits:***

- Élaboration de la structure des systèmes d'information mondiaux et des bases de données sur les pêches continentales et l'aquaculture
- Études, examens et analyses des divers aspects et problèmes de l'aquaculture et des pêches intérieures
- Soutien aux organismes régionaux de pêche et d'aquaculture en matière d'aquaculture et de pêches intérieures et promotion du partenariat, de la coopération et de l'échange d'informations
- Études et analyses sur la recherche appliquée et la vulgarisation participative concernant l'aquaculture et les pêches intérieures dans certains pays

### **232S1: Conseils sur les ressources marines et les questions d'environnement**

38. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

*Principaux produits:*

- Assistance technique aux pays membres pour les questions liées aux ressources halieutiques marines et pour la gestion des ressources

### **232S2: Conseils sur le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture**

39. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

*Principaux produits:*

- Informations et conseils techniques sur la pêche intérieure et l'aquaculture
- Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de terrain concernant la pêche intérieure et l'aquaculture

### PROGRAMME 2.3.3: EXPLOITATION ET UTILISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Entité du prog.	Calendrier	Titre	PTB	PMT 2006-11		
			Programme de travail total - 2004- 05	Programme de travail 2006-07 (CRZ)	Ressources (croissance réelle)	Programme de travail 2006-07 (CR)
233A1	2002- 2005	Réduction des rejets et de l'impact de la pêche sur l'environnement	1 379	0	0	0
233A2	2002- 2005	Développement durable de la pêche artisanale	1 495	0	0	0
233A3	2002- 2005	Augmentation de la production provenant de ressources aquatiques sous- utilisées et de captures de faible valeur marchande	622	0	0	0
233A4	2002- 2005	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	1 218	0	0	0
233A5	2002- 2005	Promotion du commerce international du poisson	1 875	0	0	0
233A6	2006- 2011	Incidence de la pêche sur l'environnement	0	1 403	0	1 403
233A7	2006- 2011	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	0	888	0	888
233A8	2006- 2011	Création de capacités pour le développement de la petite pêche	0	1 327	250	1 577
233A9	2006- 2011	Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine	0	937	0	937
233P1	Continu	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	0	1 383	250	1 633
233P2	Continu	Promotion du commerce international du poisson	0	1 555	0	1 555
233S1	Continu	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de la technologie de la pêche	2 823	796	0	796
233S2	Continu	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson	0	992	0	992
<b>Total</b>			<b>9 412</b>	<b>9 281</b>	<b>500</b>	<b>9 781</b>

### **Domaines prioritaires pour 2006-07**

Ce programme accordera la priorité à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, aux effets de la pêche sur l'environnement, au renforcement des capacités à l'appui du développement des pêches artisanales et aux conséquences de ce renforcement sur les communautés de pêcheurs artisanaux. On encouragera plus particulièrement la coopération internationale autour des systèmes de surveillance des navires, tandis que des conseils seront fournis à propos d'une utilisation à moindre coût du matériel et des technologies de suivi, de contrôle et de surveillance. Les études relatives à l'impact matériel des différents engins de pêches sur l'habitat aquatique seront poursuivies et on examinera l'incidence sur l'environnement des débris marins et de la pêche fantôme résultant de la perte d'engins. Des directives et du matériel de vulgarisation seront élaborés pour encourager des activités de pêches durables, rentables et sûres sur le plan sanitaire. La consommation de poisson sera encouragée, de manière à renforcer sa contribution à la sécurité alimentaire. En ce qui concerne la commercialisation du poisson, les pays en développement obtiendront un soutien qui s'inscrira dans le cadre des objectifs en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire nationale. Dans cette optique, la priorité ira au renforcement des capacités dans les domaines des accords de l'OMC, de la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité (en particulier pour l'aquaculture), ainsi qu'aux activités qui découlent du Sous-Comité du commerce du poisson et des comités concernés du Codex. Ce programme soutiendra les initiatives visant à faire en sorte que la pêche artisanale puisse tirer profit des débouchés découlant des tendances mondiales en matière d'accès aux marchés (promotion de technologies adaptées dans les domaines du traitement, de la conservation, du transport et de l'entreposage, autant d'éléments qui contribueront à accroître la valeur ajoutée des produits et à réduire les pertes et les déchets).

Sur le plan de la structure, les entités de programme 233A1, 233A2 et 233A3 telles qu'elles ont été conçues initialement s'achèveront à la fin de 2005, alors que les éléments pertinents seront conservés dans les nouvelles entités 233A6, 233A8 et 233A9. Une entité complètement nouvelle, 233A7, portera sur l'importance primordiale à accorder aux mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, notamment l'appui à la coopération entre pays. Les entités 233A4 et 233A5 sont désormais des activités de programme continues compte tenu du caractère précisément continu du travail (nouveaux codes 233P1 et 233P2). Il vaut peut-être la peine de noter que l'on a divisé l'entité de service technique pour plus de clarté afin de faire une distinction entre les deux grands domaines pour lesquels il y a des demandes (233S1 et 233S2).

Les ressources allouées dans un scénario de croissance réelle serviraient à créer et à soutenir des partenariats entre des institutions de renforcement des capacités, de manière à fournir aux usagers finaux du matériel pédagogique de qualité et adapté et à consolider les capacités régionales en matière de technologie de la pêche, d'analyse des risques et d'accès aux informations sur les marchés.

### **233A6: Incidence de la pêche sur l'environnement**

#### *Problème à résoudre:*

40. Certaines opérations de pêche ont des effets négatifs sur l'environnement, notamment la perte de la diversité biologique et les dommages causés à des habitats d'une importance critique. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des pêches de la FAO ont demandé que des efforts déterminés soient déployés pour réduire les rejets de captures annexes et accidentelles d'espèces non visées pendant les opérations de pêche. Le Sommet mondial sur le développement durable a demandé que l'approche écosystémique soit appliquée aux pêches. Le programme technique répond directement à ces attentes.

#### *Contribution proposée à la solution du problème*

41. De meilleures pratiques de pêches et des politiques plus efficaces dans les pays permettront de réduire les rejets et les autres effets négatifs sur l'environnement et de créer les conditions d'une augmentation durable de la production de poisson et des moyens de subsistance garantis par la pêche de capture.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

42. Une augmentation durable de la production de poisson à des fins alimentaires, la conservation des ressources aquatiques et une réduction des effets néfastes sur la biodiversité et l'environnement bénéficieront aux pouvoirs publics, à l'industrie halieutique et aux consommateurs ainsi qu'aux groupes vulnérables dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dépendent de ces ressources.

***Objectifs:***

43. Des pratiques de gestion, des technologies et des politiques plus efficaces pour réduire les effets négatifs des opérations de pêche sur l'environnement.

***Principaux produits:***

- Évaluation des effets négatifs des opérations de pêche sur l'environnement ;
- Études mondiales sur le développement et la situation actuelle du chalutage à la crevette;
- Favoriser une pêche respectueuse de l'environnement.

**233A7: Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)*****Problème à résoudre:***

44. Les pays sont confrontés à des problèmes concrets lorsqu'ils cherchent à freiner la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Très souvent, les administrations maritimes et les pêcheries ne peuvent pas prendre en charge le coût des aéronefs, des navires de surveillance, des systèmes de communication et il en résulte un affaiblissement du suivi, du contrôle et de la surveillance et une baisse des revenus économiques provenant des pêches. Une protection efficace de la pêche intérieure de la part des navires industriels peut contribuer à maintenir les ressources halieutiques côtières à réduire la pauvreté dans les communautés vivant de la petite pêche et à favoriser une distribution plus équitable du poisson à des fins alimentaires dans les zones désavantagées.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

45. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée compromet l'efficacité des mesures de gestion, réduit les avantages pour les pêcheurs et les communautés de pêcheurs et crée des conflits aux niveaux national et international. Les mesures de suivi, de contrôle et de surveillance efficaces permettent de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, renforçant ainsi les capacités nationales dans le domaine SCS et la coopération internationale grâce à une série de réunions techniques, d'ateliers et d'études et à une contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de suivi, de contrôle et de surveillance et de plans d'action nationaux concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

46. Les bénéficiaires directs sont les administrations des pêches, en particulier celles des pays en développement. Les bénéficiaires indirects sont toutes les parties prenantes à la pêche de capture et en particulier les pêcheurs pratiquant la petite pêche qui pâtissent de la pêche illicite. Les avantages escomptés sont entre autres une amélioration de l'état des stocks de poisson, la durabilité des ressources halieutiques et des économies pour les administrations des pêches.

***Objectifs***

47. Améliorer les capacités nationales en matière de suivi, de contrôle et de surveillance ainsi que la coopération internationale dans ce domaine.

***Principaux produits:***

- Amélioration des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance à l'échelon national, en particulier dans les pays en développement ;
- Appui à la coopération internationale dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance.

**233A8: Création de capacités pour le développement de la petite pêche*****Problème à résoudre:***

48. Les communautés pratiquant la petite pêche sont souvent classées parmi les plus pauvres. Elles sont confrontées à une série de problèmes, notamment une croissance démographique rapide, les migrations, la surexploitation des ressources, l'absence d'autres sources d'emploi, la délocalisation en raison du développement industriel et du tourisme, la pollution et la détérioration de l'environnement. Elles sont très vulnérables aux dommages causés par les catastrophes naturelles et aux risques graves liés aux opérations de pêche.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

49. Le programme technique porte essentiellement sur l'élaboration d'orientations et de matériel de vulgarisation ainsi que sur des démonstrations et des essais pilotes de ce matériel avec les parties prenantes.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

50. Les communautés pratiquant la petite pêche, en particulier celles des pays en développement.

***Objectifs:***

51. Renforcer les capacités des groupes visés en vue d'opérations de pêche rentables et sûres ; améliorer la participation à la gestion côtière et au développement socio-économique; améliorer la préparation aux catastrophes.

***Principaux produits:***

- Infrastructure et technologies de pêche durables et rentables;
- Démarches et méthodes participatives et socioéconomiques ;
- Soutien aux mesures visant la sécurité en mer;
- Formation et réseaux de diffusion de l'information ;
- Procédures prévoyant une aide d'urgence aux pêcheurs.



## **233A9: Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine**

### *Problème à résoudre:*

52. Étant donné l'écart qui se creuse entre l'offre et la demande de poisson et les limites généralement reconnues de la production provenant des pêches de capture, il est nécessaire d'améliorer l'utilisation du poisson de faible valeur pour la consommation humaine, de réduire les pertes après récolte et de renforcer la distribution et la commercialisation au plan national, afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

### *Contribution proposée à la solution du problème:*

53. De meilleures méthodes de manutention, de préservation, de traitement et de commercialisation du poisson, conduisant à une augmentation globale des disponibilités de poisson à des fins alimentaires et à une meilleure utilisation des ressources aquatiques.

### *Bénéficiaires et avantages escomptés:*

54. Les gouvernements, l'industrie halieutique, les consommateurs, en particulier les groupes vulnérables dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dépendent de ces ressources. Il devrait en résulter une augmentation de l'offre de poisson nutritif à des coûts raisonnables.

### *Objectifs:*

55. Améliorer l'offre de poisson pour la consommation humaine grâce à de meilleures pratiques de manutention, de distribution et à une diminution des pertes après récolte.

### *Principaux produits:*

- Élaboration et diffusion de techniques appropriées permettant de réduire les pertes après récolte;
- Soutien permettant d'améliorer les opérations de traitement du poisson pendant les débarquements et la distribution sur les marchés intérieurs;
- Contribution accrue des pêches à la sécurité alimentaire.

## **233P1: Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson**

### *Problème à résoudre:*

56. La question de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits à base de poisson est d'une grande importance pour de nombreux pays, compte tenu de l'augmentation de la demande, des exigences des consommateurs en matière de sécurité sanitaire et de la dimension mondiale du commerce du poisson. Les pays en développement participent pour plus de 50 pour cent à ce commerce, alors que les pays développés représentent plus de 80% pour cent du total des importations en valeur. Les normes de sécurité sanitaire et de qualité se développent conformément aux accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. Les pays en développement ont besoin de respecter ces critères pour maintenir et renforcer leur part de marché et participer activement aux délibérations internationales menées sous l'égide du Codex Alimentarius. Ils ont besoin d'une aide internationale pour renforcer les capacités nationales et régionales.

### *Contribution proposée à la solution du problème:*

57. On cherchera à renforcer les capacités par le biais de la formation et de l'aide en vue de moderniser les infrastructures et les organisations qui s'occupent de sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité. On continuera d'actualiser le système d'information sur Internet, FishPort, qui contient des informations sur les questions de sécurité sanitaire du poisson.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

58. Les bénéficiaires finals sont les consommateurs de poisson qui auront accès à un poisson présentant une qualité et une sécurité sanitaire plus grandes. Les autres bénéficiaires sont les communautés et les personnes s'occupant de la pêche, de la manutention, du traitement et de la distribution en raison des opportunités d'emploi et des revenus additionnels.

***Objectifs:***

59. Améliorer la capacité des pays en développement à respecter les critères internationaux en matière de sécurité sanitaire et de qualité; réduire les pertes après récolte, les détentions et les rejets de produits de la part des pays en développement exportateurs; augmenter les parts de marché de ces pays.

***Principaux produits:***

- Création de capacités en matière d'inspection et d'assurance de la qualité du poisson et renforcement des capacités existantes ;
- Soutien aux travaux du Codex sur la sécurité sanitaire et la qualité du poisson ;
- Évaluation et gestion des systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité du poisson ;
- Amélioration et actualisation de la base de données FishPort.

**233P2: Promotion du commerce international du poisson*****Problème à résoudre:***

60. Les exportations de poisson, qui constituent une importante source de recettes en devises fortes et d'emplois, contribuent de façon non négligeable aux économies de nombreux pays en développement. Ces pays ont besoin d'une aide pour consolider leurs parts de marché de façon compatible avec les objectifs de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire nationale et faire en sorte que la question du commerce du poisson soit traitée de façon appropriée dans les instruments réglementaires internationaux.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

61. Les pays en développement bénéficieront d'une aide pour participer efficacement au commerce international du poisson. Ce soutien sera fourni à des instances délibératives (Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches), ainsi qu'au service d'information sur la commercialisation du poisson (INFONetwork) qui est à même de collecter, d'analyser et d'actualiser les informations sur la commercialisation et le commerce du poisson.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

62. Les pêcheurs, ceux qui travaillent dans les installations de traitement et les systèmes de distribution; avantages escomptés pour l'économie dans son ensemble; amélioration des conditions pour les femmes qui sont souvent les plus nombreuses dans le secteur du traitement du poisson.

***Objectifs:***

63. Améliorer l'accès à l'information sur la commercialisation et le commerce du poisson, ainsi que les capacités des analystes, des décideurs et des négociateurs des pays en développement pour qu'ils puissent identifier et exploiter efficacement les opportunités commerciales.

***Principaux produits:***

- Amélioration et actualisation du système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (GLOBEFISH);

- Coordination et renforcement du service d'information sur la commercialisation du poisson (INFONetwork);
- Suivi et étude des principales questions ayant une incidence sur la commercialisation et le commerce du poisson;
- Contrôle et suivi des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base;
- Organisation et suivi des sessions biennales du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches;
- Suivi et avis sur les incidences du commerce international du poisson sur la sécurité alimentaire;
- Suivi et soutien à la mise en oeuvre des accords sur le commerce du poisson.

### **233S1: Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de la technologie de la pêche**

64. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

#### *Principaux produits:*

- Soutien et conseils aux institutions et organisations du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci, aux organismes régionaux des pêches, aux bureaux régionaux de la FAO, aux États Membres et aux différentes unités de l'Organisation
- Identification, conception/élaboration, évaluation technique, soutien technique et suivi de projets
- Base d'informations et analyse sur les flottes et les engins de pêche et les évolutions technologiques concernant leur exploitation, leur efficacité et leur sûreté, à l'appui des systèmes Atlas, FIGIS, etc.

### **233S2: Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson**

65. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

#### *Principaux produits:*

- Soutien aux interventions sur le terrain, conseil à d'autres organisations des Nations Unies et ONG
- Appui aux recherches sur les technologies de pêche, aux établissements de formation et aux services de vulgarisation
- Identification, conception/élaboration, soutien et suivi de projets ayant trait à l'utilisation et au commerce du poisson

## PROGRAMME 2.3.4: POLITIQUES HALIEUTIQUES

Entité du prog.	Calendrier	Titre	PTB		PMT 2006-11	
			Programme de travail total - 2004-05	Programme de travail 2006-07 (CRZ)	Ressources (croissance réelle)	Programme de travail 2006-07 (CR)
234A1	2002-2007	Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable	1 150	1 185	0	1 185
234A4	2002-2007	Promotion de la gestion des pêches côtières	1 037	1 037	0	1 037
234A5	2002-2007	Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture	942	942	0	942
234P2	Continu	Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture	1 454	1 454	0	1 454
234P3	Continu	Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture	1 764	1 764	280	2 044
234S1	Continu	Promotion et renforcement des organismes et des arrangements régionaux sur les pêches	3 645	2 868	220	3 088
234S2	Continu	Soutien direct aux pays pour les politiques halieutiques et la gestion des pêches	824	824	0	824
<b>Total</b>			<b>10 816</b>	<b>10 074</b>	<b>500</b>	<b>10 574</b>

### **Domaines prioritaires pour 2006-07**

L'aquaculture et les pêches continentales durables continueront d'être encouragées. Dans le cas de ces dernières, cela passera par un appui au contrôle efficace de l'accès aux populations naturelles de poissons et par un renforcement des organes et des arrangements régionaux des pêches. L'accent sera mis sur la nécessité d'améliorer l'accès des pêcheurs artisanaux aux ressources halieutiques et aux fonds de pêche dans les eaux côtières et continentales. Dans ce contexte, on encouragera une gestion participative des ressources. Parallèlement, il faudra traiter les problèmes relatifs à la situation des stocks, en particulier la surcapacité, et en examiner les aspects économiques et sociaux.

Dans la mesure où la production aquacole connaît un développement en dehors d'Asie, il faudra mettre en place des politiques nationales à l'appui de l'aquaculture pour encourager des pratiques durables, notamment en Afrique, mais également en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les progrès technologiques permettent aux pêcheurs d'accroître leur capacité d'exploitation des populations naturelles de poissons, ce qui pose une menace de plus en plus grave sur les pêches de capture en général et sur les moyens de subsistance des familles de pêcheurs de nombreux pays en développement en particulier. Cette menace pèsera jusqu'à la mise en place d'un moyen efficace de contrôle de l'accès aux fonds de pêche. Les procédures et les démarches de contrôle de l'accès seront mises à la disposition des membres et adaptées à leurs besoins. Les organes et les arrangements régionaux des pêches bénéficieront d'un soutien, en particulier ceux d'entre eux qui viennent d'être créés (CORÉPÊCHES et Commission des pêches pour le sud-ouest de l'Océan indien).

Compte tenu du rôle de plus en plus important des organes et des arrangements régionaux des pêches, des activités seront menées dans un scénario de croissance réelle afin de rendre ces organes - notamment ceux d'Afrique - plus efficaces. Il serait en outre possible de mieux évaluer les liens de plus en plus étroits qui lient les pêches et le reste de l'économie, en s'attachant avant tout aux aspects économiques et sociaux.

### **234A1: Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable**

#### *Problème à résoudre:*

66. En 1995, la Conférence de la FAO a adopté le Code de conduite pour une pêche responsable en réponse à l'urgence de la rationalisation du secteur des pêches. Ce projet est axé sur la mise en œuvre du Code, à laquelle sont associés à des degrés divers tous les services du Département des pêches et les équipes régionales concernées.

#### *Contribution proposée à la solution du problème:*

67. Des politiques de pêche nationales et internationales et des pratiques de gestion qui reflètent davantage les principes du Code de conduite permettront d'améliorer et de pérenniser la situation économique, sociale et environnementale du secteur des pêches.

#### *Bénéficiaires et avantages escomptés:*

68. L'optimisation de la contribution des pêches à l'alimentation, à la création d'emplois, aux loisirs et au commerce, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes et au bien-être socio-économique bénéficieront à toutes les populations du monde.

**Objectifs:**

69. Meilleure adéquation entre les pratiques de gestion, politiques et législations nationales et internationales sur les pêches et les principes et dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable, notamment en ce qui concerne les questions de parité hommes-femmes.

**Principaux produits:**

- Suivi et compte-rendu réguliers au Comité des pêches et à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Code
- Diffusion du Code, des directives techniques, des Plans d'action internationaux et des stratégies inclus dans le cadre du Code
- Soutien à la mise en œuvre de démarches en faveur de moyens d'existence durables dans les communautés de pêcheurs

**234A4: Promotion de la gestion des pêches côtières****Problème à résoudre:**

70. Dans de nombreux pays, l'accès aux zones de pêche côtières n'est pas contrôlé et entraîne souvent une surexploitation des stocks de poissons, une diminution des prises, des revenus et une détérioration des niveaux de vie des communautés de pêcheurs et de ceux qui en dépendent. On constate l'absence de plans de gestion dans ces domaines qui, lorsqu'ils existent, se révèlent souvent peu efficaces.

**Contribution proposée à la solution du problème:**

71. De meilleures pratiques de gestion et un accès contrôlé aux zones de pêche côtières favoriseront une exploitation plus durable de ces ressources.

**Bénéficiaires et avantages escomptés:**

72. Un équilibre durable dans l'exploitation des ressources halieutiques côtières bénéficiera à la protection de l'environnement des pays concernés et permettra d'améliorer les moyens d'existence des pêcheurs, de leurs familles et des communautés concernées.

**Objectifs:**

73. Adoption par les pays de méthodes, pratiques et plans de gestion permettant de mieux contrôler l'accès et l'exploitation de leurs ressources halieutiques côtières.

**Principaux produits:**

- Analyse des méthodes de gestion des pêches côtières
- Diffusion mondiale des enseignements tirés et des méthodes utilisées pour la planification et l'exécution de systèmes améliorés de gestion des pêches côtières

**234A5: Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture****Problème à résoudre:**

74. Les quantités actuelles de poisson et de crevettes, notamment en Afrique subsaharienne, sont insuffisantes pour garantir des apports suffisants en protéines animales, et les stocks de poissons sauvages sont déjà lourdement exploités. L'aquaculture pourrait apporter une contribution importante

à l'augmentation des approvisionnements en poisson, mais les efforts déployés jusqu'à présent par les pouvoirs publics pour développer et gérer l'aquaculture ont été en général inefficaces.

*Contribution proposée à la solution du problème:*

75. Des politiques et un environnement commercial favorables permettront de stimuler les investissements nationaux et internationaux dans de grandes entreprises aquacoles modernes, qui sont nécessaires pour parvenir à un accroissement significatif et rapide des approvisionnements en poisson.

*Bénéficiaires et avantages escomptés:*

76. L'accès à une plus grande offre de poisson, crustacés et mollusques, ainsi qu'une augmentation du nombre d'emplois dans l'aquaculture et les industries et services associés, bénéficieront aux communautés, notamment en Afrique subsaharienne.

*Objectifs:*

77. Améliorer les politiques nationales, les stratégies et les instruments juridiques et économiques en faveur de l'investissement, du développement et des échanges relatifs à l'aquaculture commerciale de manière durable du point de vue environnemental et social.

*Principaux produits:*

- Rapports sur l'aquaculture commerciale durable
- Ateliers de promotion de l'aquaculture commerciale durable
- Rapport sur les répercussions de l'aquaculture commerciale

## **234P2: Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture**

*Problème à résoudre:*

78. Des investissements continus sur le long terme dans les secteurs des pêches de capture et de l'aquaculture sont essentiels pour garantir des niveaux de production alimentaire soutenus et économiquement viables. La réussite ou l'échec des décisions en matière d'investissement dépend dans une large mesure de la fiabilité des informations utilisées pour évaluer les tendances sectorielles et les perspectives futures. Les pays en développement en particulier manquent de ressources pour générer eux-mêmes ces informations.

*Contribution proposée à la solution du problème:*

79. L'amélioration de l'identification et du financement de services et de biens de production visant au développement durable des pêches et de l'aquaculture par des parties prenantes des secteurs public et privé et une meilleure collaboration internationale et régionale permettront d'obtenir des capacités de production accrues et durables.

*Bénéficiaires et avantages escomptés:*

80. Le renforcement des activités des pêches de capture et de l'aquaculture et des institutions au moyen d'une meilleure orientation des investissements permettra d'améliorer les moyens d'existence des pêcheurs et bénéficiera également aux consommateurs grâce à une augmentation de l'offre de produits de la pêche.

***Objectifs:***

81. Améliorer l'identification et le financement de services et de biens de production par des administrateurs du secteur public et des entreprises privées en faveur du développement durable des pêches et de l'aquaculture; renforcer la collaboration internationale et régionale sur la base d'une compréhension commune plus précise des tendances à long terme et des problèmes émergents.

***Principaux produits:***

- Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)
- Projection de la consommation mondiale de poisson par pays en 2020
- Suivi et analyse des questions d'actualité ayant une incidence sur les pêches et l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national

### **234P3: Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture**

***Problème à résoudre:***

82. Dans de nombreuses régions du monde, l'exploitation des ressources aquatiques n'est pas durable et menace la disponibilité à long terme des approvisionnements en poisson et les emplois du secteur. Pour réduire et empêcher l'utilisation excessive actuelle des stocks de poissons, les Membres ont besoin d'assistance pour élaborer, mettre en œuvre et appliquer des accords et des réglementations permettant d'imposer des restrictions aux pêcheurs.

***Contribution proposée à la solution du problème:***

83. Des politiques et des instruments internationaux sur les pêches et des plans de gestion de la pêche, des institutions et des réglementations nationales appropriés permettront d'instaurer une durabilité accrue des pêches de capture et de développer une aquaculture économiquement viable et respectueuse de l'environnement.

***Bénéficiaires et avantages escomptés:***

84. L'exploitation plus durable des ressources aquatiques bénéficiera aux consommateurs grâce à un accès plus sûr et abordable et des dépenses publiques optimisées sur les produits de la pêche; elle bénéficiera également aux pêcheurs et aux autres personnes qui tirent leurs moyens d'existence ou des avantages économiques de ce secteur.

***Objectifs:***

85. Améliorer les politiques et les instruments relatifs aux pêches visant une utilisation durable des ressources partagées au niveau international et mettre en œuvre des plans de gestion de la pêche, des institutions et des réglementations nationales compatibles avec les instruments internationaux et reflétant les problèmes sociaux et économiques locaux.

***Principaux produits:***

- Instruments internationaux et directives concernant la gestion de la pêche et les questions de politique
- Consultations, ateliers et études de cas visant le développement des politiques nationales
- Politiques économiques et institutionnelles de gestion de la pêche fondée sur les écosystèmes



### **234S1: Promotion et renforcement des organismes et des arrangements régionaux sur les pêches**

86. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

#### *Principaux produits:*

- Appui aux organes régionaux des pêches de la FAO et extérieurs à celle-ci et au Comité des pêches
- Liaison avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales; suivi de l'évolution de la situation et de la mise en œuvre d'instruments internationaux concernant les pêches de capture et l'aquaculture
- Suivi de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, coordination de sa mise à jour et établissement de rapports

### **234S2: Soutien direct aux pays pour les politiques halieutiques et la gestion des pêches**

87. Il n'existe aucune description des motivations et des objectifs de cette entité, qui englobe avant tout des services à la demande en faveur des Membres, ce qui rend difficile toute planification.

#### *Principaux produits:*

- Conseils relatifs aux politiques nationales de développement et de gestion des pêches de capture et de l'aquaculture
- Conseils relatifs à des questions ayant trait à la gestion de secteurs spécifiques des pêches de capture ou de l'aquaculture